



# MUNICIPALITE DE GLAND

Programme de législature 2011 – 2016

## VISION D'UNE VILLE DE 14'000 HABITANTS



**GLAND AU CARREFOUR DE SON DEVELOPPEMENT**

---

## VISION D'UNE VILLE DE 14'000 HABITANTS

Dans son bilan de législature 2006 – 2011, la municipalité de Gland écrivait ceci : « Pour la Ville de Gland, le défi majeur consiste indubitablement en la gestion harmonieuse d'une croissance démographique et économique soutenue. L'enjeu n'est autre que le maintien, voire l'amélioration de la **qualité de vie** de sa population ». Il est évident que cette volonté clairement affichée reste parfaitement d'actualité. Le programme de législature présenté ici, en découle donc logiquement. Concrètement, cela signifie : garantir l'approvisionnement énergétique et en eau ; faciliter la mobilité ; urbaniser de manière durable ; poursuivre sur la voie de l'équilibre entre postes de travail et accessibilité au logement ; favoriser les relations intergénérationnelles ; intensifier les mesures d'intégration ; mettre à disposition les infrastructures nécessaires au développement de la vie sociale ; développer la culture et les sports ; rechercher tous les partenariats régionaux pertinents.

La Ville de Gland vit un dynamisme économique, culturel et social constant depuis plus de quarante ans. Le risque, pour les autorités, consisterait d'une part en une dispersion des moyens tous azimuts et, d'autre part, de se retrouver acculées à parer au plus pressé. Afin de garantir une gestion sereine, d'être proactive plutôt que réactive, la municipalité a défini trois axes prioritaires d'actions :

- I** Être d'abord au service des citoyennes et citoyens
- II** Coordonner le développement et la qualité de vie
- III** Une ville ouverte tournée vers la région

Un programme de législature poursuit deux objectifs. Le premier, certainement le plus noble, s'inscrit dans une gestion politique responsable. Il permet aux habitants, plus particulièrement dans le cas d'une ville en pleine expansion, d'identifier en toute transparence les orientations et les projets poursuivis par les Autorités. Le deuxième, à usage plutôt interne, consiste à se doter d'un tableau de marche qui permette le pilotage de l'action publique. Ce programme reflète la vision de la municipalité. Il ne préjuge cependant pas des décisions à venir, les circonstances pouvant amener des modifications importantes.



## I Être d'abord au service des citoyennes et citoyens

La Ville de Gland, au vu de sa rapide croissance, se doit de **renforcer son administration**, d'adapter ses services aux nouvelles exigences et à l'arrivée importante de nouveaux habitants. De nouveaux services sont à l'étude, particulièrement dans les domaines du social, de la culture et des sports.

Parmi les besoins essentiels, citons **l'eau, l'énergie et le logement**. La préoccupation glandoise principale dans les domaines de l'eau et de l'énergie est la recherche des ressources nécessaires pour l'approvisionnement de la ville et des besoins de la population. Au chapitre du logement, la municipalité se veut proactive en regard des difficultés actuelles en matière d'offre.

Et puis, s'il est un domaine sensible, c'est bien celui de **la sécurité publique**. Bien que considérée comme bonne, elle fera l'objet d'une attention particulière en collaboration avec la police cantonale. Par ailleurs, les actes d'incivilité - que l'on constate encore - entraînent un sentiment d'insécurité de la population.

Au-delà de ces demandes, **la population attend de ses autorités qu'elles lui facilitent la vie**. C'est, dans la définition des besoins fondamentaux de l'être humain, un mélange de ce que l'on nomme le besoin d'appartenance à une collectivité et celui d'être estimé, considéré, entendu par celle-ci. A ce chapitre on peut citer, par exemple, la mise en adéquation de l'offre et la demande tant en matière **d'accueil de l'enfance que des prestations parascolaires**. L'évolution de notre société en fait une nécessité pour beaucoup de familles.

Ce même besoin d'estime et d'appartenance a poussé les autorités à mettre en place une vraie **stratégie de communication**, stratégie dans laquelle la population apparaît désormais comme le public cible principal et prioritaire. Cette politique se veut très interactive. Certes, elle servira à informer toujours mieux et de manière transparente, mais elle doit permettre aux citoyennes et citoyens de se faire entendre. Les outils électroniques (internet, newsletter et médias sociaux) seront parmi les moteurs de cette évolution, de même qu'un « guichet virtuel » performant ayant pour mission principale d'éviter aux administrés de devoir se déplacer au bureau communal au-delà du strict nécessaire.

## II Coordonner le développement et la qualité de vie

L'esprit qui préside est celui du développement durable, soit l'art de tenir compte, de manière équilibrée, des aspects économiques, sociaux et écologiques de la croissance de la Ville. Il s'agit donc de privilégier :

**Un urbanisme vivant** qui valorise les bâtiments et les espaces publics, en particulier par l'aménagement de nouvelles places publiques, la modernisation du mobilier urbain, par la requalification de certains quartiers, comme le secteur de la gare, par une conception moderne d'évolution comme le quartier sud de la gare, par la mise en valeur des rives du Lac ; enfin, à l'image d'Eikenott (Communet-Borgeaud), au travers du développement de nouveaux éco-quartiers, nécessaires à l'accueil d'une population en croissance.

**Un réseau d'infrastructures fiables** : pour ce qui est des réseaux d'eau, la ville met en place les renouvellements et la construction de nouvelles conduites nécessaires pour sécuriser l'approvisionnement. Quant aux infrastructures routières, l'accent est mis sur l'aménagement de nos rues.

**Une mobilité facilitée**. L'objectif est de développer une meilleure complémentarité entre les différents types de transports. Concernant les transports publics, le défi est de taille, surtout que la démarche s'inscrit dans un concept plus général de réorganisation des lignes de bus régionales. A cela s'ajoutent l'extension de la zone 30 au sud de la gare, d'autres aménagements de voies à mobilité douce et de mesures anti-bruit à l'avenue du Mont-Blanc.

**Une gestion environnementale** responsable qui conduise à une gestion des déchets exemplaire et une propreté qui préserve la qualité des espaces qui nous entourent. Parallèlement, dans le cadre de l'obtention du label « Cité de l'Energie », de nombreuses actions de soutien aux particuliers seront intensifiées.

### III Une ville ouverte tournée vers la région

Avec plus de cent nationalités, un tissu conséquent de sociétés locales dynamiques et de nombreuses collaborations intercommunales, la Ville de Gland se veut Ville ouverte :

En travaillant à **l'intégration de toutes les catégories de la population**, notamment en y favorisant la vie associative, la diversité culturelle et la poursuite des projets communautaires reliant les générations, comme l'action « Vivre ensemble » entamée sous l'égide de Pro Senectute.

**En promouvant le sport et les activités culturelles**, en mettant notamment à disposition, comme par le passé, les infrastructures nécessaires.

**En collaborant de manière étroite avec la région.** En sus des collaborations entre les communes, la municipalité entend favoriser un développement de projets cohérents à travers le plan des investissements du conseil régional.



## I ETRE D'ABORD AU SERVICE DE LA POPULATION

### Administration générale - Ressources humaines

**Adaptation des services communaux à une ville de 14'000 habitants.** Certains services devraient s'étoffer, d'autres se créer, notamment dans les domaines de la vie sociale, de la culture et des sports.

**Construction d'un nouveau bâtiment administratif.** Cette réalisation est nécessaire pour abriter une administration aux besoins croissants. Elle a également été conçue pour répondre aux vœux formulés lors de l'étude d'image réalisée en 2010. Dans le même ordre d'idées, le bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents sera bientôt mis à disposition de ses bénéficiaires.

**Développement de la formation continue du personnel.** Les besoins en formation sont régulièrement recensés, les mesures à prendre sont planifiées, réalisées et suivies.

**Être une entreprise formatrice.** Développer le nombre de places d'apprentissage en fonction des possibilités.

### Sécurité

#### Sécurité publique

**Maintenir une police de proximité qui réponde aux besoins de la population.** Adapter la structure policière en fonction des besoins en termes de police de proximité et de la nouvelle loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV).

**Poursuivre le concept de surveillance mutuelle des habitations** en collaboration avec la gendarmerie.



**Renforcement de la stratégie visant à réduire le sentiment d'insécurité.** Mettre en place des procédures rapides et efficaces portant l'accent sur la prévention (mesures proactives), sans pour autant occulter la répression. Parmi les mesures prévues, il faut noter l'intensification de la présence en rue des assistants de sécurité publique (ASP), personnel communal reconnaissable à son uniforme de couleur grise.

## Accueil de l'enfance et parascolaire

### Enfance et parascolaire

**Poursuivre la politique mise en place en vertu de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).**

Il s'agit prioritairement de mettre en adéquation l'offre et la demande. Les attentes sont nombreuses.

**Direction des établissements primaires et secondaires** : maintien d'une collaboration efficace et proactive.

**Réseau d'accueil des Toblerones** : développement de futures structures pour le préscolaire (nursérie et garderie) au fur et à mesure de la création de nouveaux plans de quartier.



**Construction de nouvelles Unités d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE), développement de la Pause Déj, et diversification des activités parascolaires.** Une nouvelle unité devrait voir le jour à Mauverney (72 places), suivie des Perrerets en 2013.

## Relations publiques et communication

**Mise en place d'une véritable stratégie de communication.** Cela consiste principalement en une analyse de situation, la fixation d'objectifs et la définition des publics-cibles. L'un des buts principaux est de produire les outils de communication pertinents.

**Développement du site internet.** Le site de la commune a fait l'objet d'une étude approfondie, il est notamment prévu la mise à disposition d'un « guichet virtuel » performant.

**Développement des relations avec les médias.** Augmentation de la visibilité de la commune dans les médias, tant pour l'administration et les services que pour les informations générales liées aux activités de la population.

**Action particulière : développer la visibilité des activités culturelles, sociales et sportives.** Demeurer un interlocuteur privilégié de l'ensemble des sociétés locale.

## II COORDONNER LE DEVELOPPEMENT ET LA QUALITE DE VIE

### Urbanisme et Infrastructures

**Valorisation des bâtiments et des espaces publics.** La modernisation du mobilier urbain ainsi que l'aménagement de nouveaux espaces publics font l'objet des priorités de la municipalité. Ce sont des mesures essentielles en termes de qualité de vie, d'autant plus nécessaires que la croissance de la ville est soutenue. Les principaux enseignements de l'étude « objectif logements » permettront d'élaborer une cartographie de réalisation de logements avec la volonté de développer une véritable mixité sociale. La centralité est au cœur du débat et des réflexions apparues lors de l'étude d'image réalisée en 2010. Il s'agit, aujourd'hui, d'en définir la forme la plus adéquate pour le développement urbanistique de la Ville de Gland, sachant que l'absence de centre historique pourrait amener à envisager des formes moins traditionnelles.



**La réfection** de l'enveloppe et la construction d'un abri couvert dans la cour de l'école des Perrerets.

**Développement de nouveaux éco-quartiers.** Renouveler l'expérience « Eikenøtt » afin de répondre à l'accueil d'une population croissante tout en respectant les règles et exigences de la durabilité. A ce chapitre, il convient de signaler le PPA La Combaz. La construction de nouveaux quartiers est liée à la volonté affichée de maintenir l'excellent équilibre actuel entre disponibilité de logements et places de travail.

**Renforcement de l'urbanisation.** Développement du schéma directeur Gland-Vich et aménagement du quartier gare-sud. Révision du plan directeur communal.

**Réalisation d'un passage à mobilité douce, sous les voies CFF :** en relation avec l'aménagement du quartier gare-sud.

**Introduction d'un nouveau réseau de transports en commun.** Celui-ci complète l'offre régionale.

**Garantie d'approvisionnement en eau.** Recherche de nouvelles sources, diversification des ressources, ou encore mesures d'économies, comme exigées par le label « Cité de l'Énergie ». A cette fin, divers bâtiments communaux seront mis en conformité, notamment en termes d'isolation.

**Dans le cadre du label « Cité de l'énergie » :** mise en œuvre de diverses actions en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux ; nouvelle palette de subventions pour l'achat de scooters électriques et de vélos classiques ou électriques etc ; subventionnement à 50% de l'analyse énergétique de l'habitat privé ; encouragement financier pour la pose de capteurs solaires, photovoltaïques ou thermiques ; promotion du covoiturage auprès des entreprises de la Ville ; mise à disposition de conseils en matière énergétique pour les privés lors de rénovations ou de nouvelles constructions. Les nouveaux projets de la Ville respectent les « standards bâtiments 2011 » (par exemple : Minergie, Minergie-Eco...).

**Gestion des déchets :** mise en œuvre d'un nouveau concept tout en veillant à son développement en appliquant notamment le principe du pollueur-payeur.

**Assainissement du bruit par diverses mesures,** à l'avenue du Mt-Blanc, en particulier.

### III UNE VILLE OUVERTE TOURNEE VERS LA REGION

#### Intégration de toutes les catégories de la population



**Encourager les échanges intergénérationnels**, comme c'est le cas aujourd'hui en soutenant des initiatives telles que « Vivre ensemble à Gland » (Quartiers solidaires).

**Proposer et développer de nouvelles places en EMS** en collaboration avec Belle Saison.

**Développer et créer des places de travail** sur le territoire communal afin notamment de diminuer les mouvements de pendulaires.

**Préserver l'équilibre** entre l'activité des secteurs secondaires et tertiaires.

**Favoriser l'accueil des nouveaux habitants ainsi que des étrangères et des étrangers**, en développant des projets d'intégration. Analyse et soutien ponctuel des initiatives visant à l'intégration des personnes de langues et de cultures différentes.

**Promouvoir le sport et les activités culturelles** en soutenant particulièrement les sociétés locales et en poursuivant la politique mise en place au niveau culturel.

**Développer les lieux de loisirs** dont le cheminement des Rives du Lac, l'aménagement des plages de la Falaise et de La Lignère. Mise à disposition d'un espace public En Ruyre.

**Rénovation du skate parc.**

**Réaliser la construction de la piscine couverte**



## Collaborations et partenariats

**Une participation active et accrue aux activités du Conseil régional.** Participation de la municipalité dans le comité de direction et dans les commissions.

**Au niveau intercommunal.** Pour bon nombre de prestations à la population, force est de constater que la recherche de partenariats et de synergies est indispensable. Pour s'en convaincre, il suffit de penser : transports publics, gestion des déchets, approvisionnement en eau et électricité, développement économique, aménagement du territoire, culture... La plupart de ces tâches méritent de faire l'objet de coordinations régionales. Dès lors, plus que jamais, on veillera à l'engagement actif de chaque municipal(e) dans les affaires touchant à son dicastère en vue d'une intensification des relations avec les communes voisines.

## Finances

### **Politique fiscale**

Maintenir une marge d'autofinancement adaptée afin de pouvoir répondre aux investissements futurs et à l'évolution de la Ville.

**Développer des outils de gestion performants et modernes.**

Planifier sur l'ensemble de la législature et travailler avec divers ratios. Gestion efficace de la trésorerie et des emprunts.

Ajustement des plans d'investissements en regard de la capacité financière et des besoins prioritaires définis par la municipalité.

